

INGENIERIE FINANCIERE
CASH MANAGEMENT
PREVOYANCE – SANTE
IMMOBILIER

Siège Social : 1 rue Villaret de Joyeuse -
75017 Paris
SIRET N° 432 240 182 R.C.S PARIS
Capital Social : 10.000 € - Code NAF : 6622Z
Tél. 01 42 85 80 00 • Fax 01 42 85 80 44
www.maubourg-entreprise.fr
info@maubourg-entreprise.fr

Du bon usage de la taxation



Il est loin le temps du Moyen Age lorsque les revenus de l'Etat français reposaient essentiellement sur les produits des domaines royaux.

A partir du XV^{ème} siècle, l'augmentation des dépenses publiques a conduit à l'instauration d'un système fiscal permanent reposant sur quelques taxes: la « taille » (celle du contribuable ou de la terre qu'il détenait), les « aides » (impôts permanents et indirects sur les biens de consommation et les marchandises) et la fameuse « gabelle » (taxe sur le sel).

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'**ORIAS N°07005216** (www.orias.fr), MEMBRE DE LA **CNCIF - CIF N° D013212**
INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'**AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION – ACPR** (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, **CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650** DELIVREE PAR LA PREFECTURE
DE LA VILLE DE PARIS, **GARANTIE FINANCIERE** DE 110 000 € AUPRES DE **COVEA RISKS** (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)

Avec l'affirmation de l'absolutisme royal au XVII^e siècle, le poids de la fiscalité n'a cessé d'augmenter.

Les économistes ne discutaient pas alors de l'efficacité économique et sociale de l'impôt. Plus prosaïquement, l'objectif était de lever le maximum d'argent en suscitant le minimum de révoltes.

Avec le temps, notre système fiscal s'est raffiné au fur et à mesure qu'il s'alourdissait. Le législateur a voté lors de la Grande Guerre le premier impôt direct, l'impôt général sur le revenu, que le ministre Joseph Caillaux n'avait pu faire adopter en 1907. Notre créativité fiscale s'est illustrée en 1954 lorsqu'à l'initiative d'un haut fonctionnaire (Mauriceauré), notre pays a mis en œuvre la taxe sur la valeur ajoutée qui permettait, comme son nom l'indique, de taxer la valeur ajoutée durant tout le processus de production et non, comme auparavant, lors de la seule consommation finale.

Ces deux impôts, que l'on qualifie aujourd'hui de modernes, ne se sont pas substitués aux anciennes taxes mais s'y sont ajoutés. La gabelle ou la taille ont certes disparu mais ont laissé la place à la patente, à la taxe foncière, à la « taxe intérieure de consommation des produits énergétiques » ou à des centaines de taxes assises sur les biens les plus variés.

Pour les économistes, toutes les taxes ne se valent pas. Ils apprécient généralement la taxe foncière qui affecte des actifs par nature immobiliers et ne participant pas directement à la création de richesse (même si ce dernier point est discuté). Ils sont plus réticents pour les taxes appliquées directement au processus de production, telle la Cotisation Foncière des Entreprises qui frappe toutes les entreprises, qu'elles soient bien portantes ou proches du dépôt de bilan.

Pour les politiques, la taxe constitue un enjeu électoral majeur. Les électeurs apprécient généralement de taxer les plus riches qu'eux. Ils sont plus réticents lorsque les taxes portent sur les biens du quotidien.

La dernière élection n'a pas failli à la tradition. La taxation a été placée au cœur du débat. Les candidats ont beaucoup promis. Pour nombre d'entre eux, il fallait augmenter la taxation aux frontières pour réindustrialiser le pays. D'autres proposaient de baisser, au moins transitoirement, les taxes sur les énergies fossiles. (Presque) tous promettaient d'alléger les impôts de production pour permettre aux entreprises nationales de retrouver une nouvelle compétitivité.

Sur la foi des quelques sondages réalisés, les Français sont globalement favorables à la mise en œuvre de ces trois promesses. Elles ne seront toutefois que partiellement appliquées puisque le vainqueur de la compétition électorale ne s'est réellement engagé que sur la dernière d'entre elles. Et c'est heureux car elles mériteraient un débat plus nourri que de simples slogans lancés à la vindicte populaire.

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'ORIAS N°07005216 (www.orias.fr), MEMBRE DE LA CNCIF - CIF N° D013212

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION - ACPR (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650 DELIVREE PAR LA PREFECTURE
DE LA VILLE DE PARIS, GARANTIE FINANCIERE DE 110 000 € AUPRES DE COVEA RISKS (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)

La taxation aux frontières tout d'abord. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un impôt mais plutôt de droits de douane. Les tarifs douaniers sont populaires pour deux raisons. D'une part, ils renforceraient la compétitivité des produits nationaux. D'autre part, ils seraient supportés par le producteur étranger.

Cette promesse électorale nous paraît en fait nocive.

Dans sa forme la plus extrême, taxer les produits importés des autres pays de l'Union Européenne nous conduirait de fait à sortir de l'Union Européenne. Car l'ouverture des frontières constitue l'essence du projet européen.

Certes, les temps changent. Mais il ne faut pas oublier pourquoi les pères fondateurs de l'Europe se sont rassemblés autour du projet fondateur d'une Europe sans frontière commerciale. Le marché commun renforce les liens entre les peuples et pacifie les relations. C'était fondamental au sortir de la seconde guerre mondiale. Cela le reste aujourd'hui.

Dans sa forme la plus consensuelle consistant à taxer les produits à partir d'une frontière européenne, le débat est plus ouvert.

Nous ne sommes plus naïfs. Les grandes puissances commerciales n'hésitent pas, lorsque cela les arrange, à pratiquer une politique mercantiliste. Par ailleurs, la pandémie et la guerre en Ukraine ont montré les effets pervers de la spécialisation extrême des chaînes de production.

Mais le libre échange planétaire reste le meilleur système.

L'économiste David Ricardo avait démontré au début du XIXème siècle que chaque pays avait intérêt à se spécialiser dans la production pour laquelle il disposait de l'écart de productivité (ou du coût) le plus fort en sa faveur, ou le plus faible en sa défaveur, comparativement à ses partenaires. Cette théorie de l'avantage comparatif reste largement valable aujourd'hui.

Le libre échange enrichit le producteur. La Chine aurait extrait près de 800 millions de personnes de l'extrême pauvreté depuis la mise en place des politiques de réformes et d'ouverture économique il y a quarante ans. Cette réussite humanitaire ne s'est pas faite au détriment des populations des pays développés. Certes il y a eu beaucoup de laissés-pour-compte et nous aurions dû faire mieux pour les aider. Mais le bilan global est largement positif.

Car le libre échange enrichit aussi le consommateur. Le droit de douane n'est pas supporté par le producteur mais bien par le consommateur. Taxer aux frontières, c'est prendre du pouvoir d'achat aux électeurs. Sans avoir l'assurance que les producteurs nationaux finiront par reprendre les parts de marché perdues car la compétitivité d'une nation ne se mesure pas qu'à son coût de production. De manière caricaturale, l'Etat peut augmenter drastiquement les taxes sur les iPhones ou les semi-conducteurs les plus perfectionnés. Cela n'aura aucun impact sur leur relocalisation potentielle.

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'ORIAS N°07005216 (www.orias.fr), MEMBRE DE LA CNCIF - CIF N° D013212

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION - ACPR (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650 DELIVREE PAR LA PREFECTURE
DE LA VILLE DE PARIS, GARANTIE FINANCIERE DE 110 000 € AUPRES DE COVEA RISKS (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)

La taxation aux frontières, même organisée autour de l'Europe, présente deux autres inconvénients. Premièrement, il est illusoire de penser que nous pourrions impunément taxer les produits étrangers sans mesures de rétorsion au moins équivalentes dans une démarche « perdant perdant ». Secondement, dans un monde où les chaînes de production sont étroitement imbriquées, taxer le produit intermédiaire, c'est augmenter ses propres coûts de production et donc dégrader sa compétitivité.

Le tarif douanier doit donc rester une arme à manier avec discernement lorsque nous sommes attaqués commercialement par des puissances mercantiles.

L'allègement des taxes sur les produits énergétiques constitue une mesure encore plus populaire que les tarifs douaniers. Elle est pourtant encore plus nocive, même si son application est limitée dans le temps.

Les marchés du pétrole et du gaz sont tendus depuis la reprise post pandémie. La guerre russo-ukrainienne a exacerbé les tensions. La hausse des prix pèse sur le pouvoir d'achat des ménages. Cette situation est intolérable pour quelques-uns de nos candidats à l'élection présidentielle. Quoi de plus simple que de baisser les taxes ?

Cette fausse solution se heurte à deux difficultés.

La première est que **la hausse des prix de l'énergie ne vient pas de nulle part**. L'offre est aujourd'hui structurellement inférieure à la demande. Si la paix n'est pas rapidement signée en Ukraine, l'offre n'augmentera pas. Il faut donc que la demande baisse. Si la hausse des prix est amortie par un allègement des taxes, ce sont les producteurs d'énergie (majoritairement russes) qui en bénéficieront.

La seconde difficulté est que **le monde se réchauffe**. La planète s'est fixée comme objectif de réduire la hausse des températures à + 1,5 °C. IL ne faut pas baisser les taxes sur l'énergie mais les augmenter. Cela s'appelle la taxe carbone. Les difficultés d'application de cette taxe sont connues de longue date (détermination de son montant, perméabilité des frontières, injustice sociale), ce qui explique pourquoi elle est appliquée avec autant de timidité par nos dirigeants. Mais elle reste une solution plus efficace pour lutter contre le réchauffement climatique que les mesures liberticides proposées par ceux qui se réclament de l'écologie.

De manière iconoclaste, l'hebdomadaire The Economist proposait même la semaine dernière d'alourdir les taxes sur le gaz et le pétrole russes pour que nous puissions nous sevrer plus rapidement de cette addiction.

Plutôt que de baisser les taxes énergétiques, **il est préférable, à budget égal, d'aider directement le contribuable à charge pour lui de choisir les dépenses qu'il privilégie**. Cela vaut autant pour la récente hausse des prix de l'énergie que pour le réchauffement à plus long terme de la planète.

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'ORIAS N°07005216 (www.orias.fr), MEMBRE DE LA CNCIF - CIF N° D013212

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'AUTORITE DE CONTROLEE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION - ACPR (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650 DELIVREE PAR LA PREFECTURE
DE LA VILLE DE PARIS, GARANTIE FINANCIERE DE 110 000 € AUPRES DE COVEA RISKS (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)

La baisse des impôts de production s'est imposée comme la « tarte à la crème » de nos dernières élections.

Depuis des décennies, nos chefs d'entreprise arguent du fait que notre pays a perdu sa compétitivité du fait du poids des charges.

Jusqu'à la présidence Hollande, le coupable idéal était les cotisations sociales. Elles ont depuis été allégées. Elles restent certes supérieures à celles supportées par les entreprises étrangères mais le handicap a été réduit.

Il n'y a plus de grain à moudre sur les cotisations sociales. L'objectif du patronat est désormais d'abaisser le poids des impôts de production. Cela recouvre des centaines d'impôt dont l'assiette est assise non pas sur la performance d'une entreprise mais sur ses actifs. La CFE est celle qui pèse le plus lourd.

L'avantage de l'impôt de production est que son assiette est très large. Il est donc économiquement efficace. Mais il pénalise les entreprises en difficulté, avec le risque d'aggraver leur probabilité de défaillance.

Comme souvent, la particularité de nos impôts de production est qu'ils sont plus lourds que chez nos voisins. Il serait donc urgent de les alléger pour renforcer notre compétitivité.

Il est certain que l'allègement de la pression fiscale réduirait les contraintes supportées par nos entreprises. Mais il n'y a pas que l'impôt ou les cotisations sociales pour être compétitif. Le système éducatif, l'efficacité de l'administration, le poids de la réglementation, ... cela compte également.

Par ailleurs, il n'est pas certain qu'il soit économiquement rationnel de ne taxer que les entreprises rentables. Le tissu productif doit se régénérer. Toutes les entreprises doivent contribuer au financement de la dépense publique.

Il faut bien également financer nos dépenses publiques, pas toujours efficaces et lestées de subventions. Si les entreprises et les ménages sont moins taxés, qui paye la facture ?

Il est plus facile électoralement d'aller dans le sens du vent alimenté par les chefs d'entreprises que de traiter le réel problème qu'est l'efficacité de l'Etat dans ses missions régaliennes et la réduction de ses interventions dans celles qui ne le sont pas.

*

* *

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'ORIAS N°07005216 (www.orias.fr), MEMBRE DE LA CNCIF - CIF N° D013212

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION - ACPR (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650 DELIVREE PAR LA PREFECTURE
DE LA VILLE DE PARIS, GARANTIE FINANCIERE DE 110 000 € AUPRES DE COVEA RISKS (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)

Les promesses législatives vont remplacer les promesses présidentielles. Gageons qu'elles seront aussi démagogiques que les premières et que l'accroissement des taxes (pour les plus riches) ou leur allègement (pour tous) restera au cœur des programmes.

Pour plus d'informations :

- Téléphone : 01.42.85.80.00
- Courriel : info@maubourg-entreprise.fr

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'ORIAS N°07005216 (www.orias.fr), MEMBRE DE LA CNCIF - CIF N° D013212

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION - ACPR (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650 DELIVREE PAR LA PREFECTURE DE LA VILLE DE PARIS, GARANTIE FINANCIERE DE 110 000 € AUPRES DE COVEA RISKS (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)